

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 104 Subvention (3.600 euros) à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIIIe arrondissement de Paris (13e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIIIe arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.600 euros est allouée à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIIIe arrondissement, dont le siège social est situé 1 place d'Italie, dans le 13e arrondissement, pour lui permettre de poursuivre ses activités ; 2013_07660 /33361

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 324, VF40002, Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.